

Niveau 2 – Emploi

Dans le cadre des contrats de ville conclus en 2015 et prorogés jusque fin 2022, et en cohérence avec les engagements de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, des engagements forts sont pris pour l'accès à la formation et à l'emploi en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

- **Les mesures pour l'inclusion des habitants des QPV**

- **Les emplois francs**

Le dispositif des emplois francs est un outil pour l'emploi des habitants. Il vise à favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi habitant dans les QPV, **sans limite d'âge**, grâce à une prime à l'embauche versée à l'entreprise ou à l'association employeuse.

Pour une embauche en contrat à durée indéterminée (CDI), l'aide versée s'élève à 5 000 euros par an pendant trois ans, contre 2 500 euros par an sur deux ans maximum pour une embauche en contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins six mois.

Contrat	Montant de l'aide
CDI	15 000 € sur 3 ans (5 000 € par an)
CDD d'au moins 6 mois	5 000 € sur 2 ans (2 500 € par an)

Logo: emplois francs | Montant de l'aide pour une embauche à temps plein | @Minist_Travail / @Min_Territoires | République Française

Le salarié en emploi franc ne doit pas avoir appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des 6 derniers mois précédant la date d'embauche, sauf si la personne était en contrat unique d'insertion, en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Depuis le début de la mesure, en avril 2018, 1 668 demandeurs d'emploi habitant le Val-d'Oise et résidant en QPV ont été embauchés en emplois francs, principalement en CDI.

En savoir plus :

- [Embaucher une personne en emploi franc](#)
- [Dépliant « Les emplois francs pour les employeurs » - format PDF](#)

- **Les mesures ciblées pour les jeunes**

- **Le parrainage**

Le parrainage vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou à la formation, comme l'alternance, en étant accompagnées par des professionnels en activité, des retraités ou des bénévoles, qui partagent leur expérience et leurs réseaux. Il repose sur un engagement réciproque entre le parrain et le jeune parrainé, en collaboration avec un référent parrainage au sein d'une structure d'insertion.

Les jeunes parrainés sont âgés **de 16 à 30 ans**, volontaires, motivés, et engagés dans une démarche active de recherche d'emploi. Leur projet professionnel est défini ou en cours. Ne possédant pas ou peu de réseaux, ils peuvent être potentiellement exposés à des discriminations (sexe, handicap, ethnique, lieu de résidence).

La durée du parrainage pour l'emploi peut s'étendre jusqu'à 6 mois. Elle peut être prolongée au cas par cas, en fonction des besoins du jeune et de la situation du marché du travail sur le territoire.

Dans le Val-d'Oise, le parrainage est porté par 10 structures : les 7 missions locales, Initiative95 (parrainage de créateurs d'entreprise), le MEVO et FACE Cergy-Pontoise. En 2019, on comptait 525 parrainés dans le Val-d'Oise, dont 115 résidant en QPV.

➤ **Le Plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ)**

Le plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France vise à prendre en charge individuellement des **jeunes de 16 à 25 ans** qui sont en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Des groupes opérationnels composés des acteurs du territoire (services de l'Etat, collectivités territoriales, Pôle emploi, Missions locales, CAF, associations de prévention spécialisée) sont formés pour assurer l'identification des jeunes les plus en difficulté et leur apporter des réponses adaptées. Sur le terrain, des référents de parcours aident les jeunes à s'orienter vers le dispositif qui convient le plus à leur situation, dans les champs éducatif, sportif, culturel, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle. Il peut s'agir, par exemple, d'une inscription dans une école de la deuxième chance (E2C), dans un établissement d'insertion dans l'emploi (EPIDE), d'un contrat d'apprentissage, ou encore d'un service civique.

Dans le Val-d'Oise, les référents de parcours recrutés dans le cadre du PRIJ œuvrent à Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Sarcelles, Villiers-le-Bel et Fosses/Louvres. Chargés de proposer un accompagnement sur mesure aux jeunes des QPV, ils vont directement à leur contact. Cette approche plus souple, souvent réalisée « hors les murs », permet de repérer et d'accrocher les jeunes qui ne poussent pas les portes des missions locales, de l'école ou des centres de formations. Ces jeunes, identifiés notamment grâce à une liste de décrocheurs scolaires établie en partenariat avec les services de l'Education nationale, sont alors orientés grâce à une présence active sur le terrain vers le dispositif d'insertion le plus adapté à leur situation.

Les jeunes bénéficiaires du plan présents autour de la table ont témoigné de la réussite de leur parcours, de l'efficacité des référents et du dispositif qui leur a permis de retrouver le chemin de la formation, de l'emploi et la maîtrise de leur avenir.

L'objectif d'ici fin 2022 est de repérer et de suivre 897 jeunes sur l'ensemble du territoire déterminé, soit : 246 pour Sarcelles, 212 pour Garges-lès-Gonesse, 193 pour Villiers-le-Bel, 128 pour Goussainville, 118 pour Gonesse et 138 pour Fosses/Louvres.

En savoir plus :

- [Plaquette PRIJ \(juin 2018\) – format PDF](#)
- [Préfecture de la région Ile-de-France](#)

Focus sur le Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, une mobilisation importante en direction des jeunes résidents QPV a été amorcée. Dans le Val-d'Oise, elle concerne, d'une part, la promotion de l'apprentissage et, d'autre part, le repérage et la mobilisation des publics dits « invisibles ».

« Prépa-apprentissage » : un sas d'accompagnement et de sécurisation du contrat d'apprentissage

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ? Il s'agit d'un contrat de travail d'un type particulier conclu entre un employeur et un apprenti. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternant une période en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et une période en structure de formation pour apprentis. Il concerne les jeunes de 16 à 29 ans révolus.

Lancées en novembre 2018, les « prépa-apprentissage » consistent en un parcours devant permettre d'identifier les compétences et les connaissances du jeune, de développer ses prérequis et de sécuriser son entrée en contrat d'apprentissage.

Les actions menées dans ce cadre doivent lui permettre de mûrir son projet professionnel pour prévenir la rupture du contrat, de consolider les compétences de base, et de conforter les compétences relationnelles et les savoir-être en milieu professionnel.

L'appel à projets « prépa-apprentissage » se donne pour objectif de doubler le nombre d'apprentis issus des QPV pour le porter à 35 000 jeunes d'ici 2022.

Sur le département du Val-d'Oise et ses environs, plusieurs CFA proposent des « prépa-apprentissage » :

- ⇒ [Ministère du travail](#)
- ⇒ [Plateforme défi-métiers](#)
- ⇒ [Annuaire des intervenants prépa-apprentissage – format PDF](#)
- ⇒ [CFA 95 – format PDF](#)

Pour en savoir plus sur l'apprentissage dans le Val-d'Oise (aide unique aux employeurs, rémunération, aide au permis de conduire...) :

- ⇒ [L'apprentissage dans le Val-d'Oise – format PDF](#)
- ⇒ [L'apprentissage au quotidien, mode d'emploi – format PDF](#)
- ⇒ [Aide unique aux employeurs d'apprentis – format PDF](#)

Repérer et mobiliser les publics « invisibles »

L'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics 'invisibles' », lancé le 21 février 2019, a pour but de renouer le contact et de favoriser une remobilisation des jeunes âgés de 16 à 29 ans dits « invisibles », ni en emploi, ni en études et qui ne sont pas accompagnés par le service public de l'emploi (Pôle emploi, mission locales, Cap emploi). Une attention particulière est portée aux habitants des QPV.